

# CONDITIONS SANITAIRES APPLICABLES À LA PRATIQUE DE L'ESCRIME

D'après les dernières recommandations ministérielles, la vie sportive reprend. En ce qui concerne l'escrime en particulier :

- Les échauffements et les fondamentaux doivent toujours être effectués avec les distanciations idéales.
- Les assauts sont maintenant permis, en évitant au maximum le corps à corps.
- Les gestes barrières sont toujours d'actualité, compte-tenu que le virus circule toujours. Ils sont à rappeler.
- La poignée de main de fin d'assaut est toujours bannie.
- Les éléments utilisés pour les fondamentaux et partagés doivent être désinfectés avec un produit virucide aux normes.
- Le matériel doit être personnel, ce qui n'empêche pas de le désinfecter.

Nous ne voulons ni ne pouvons pas censurer quelques escrimeurs mais une vigilance extrême est requise pour les vétérans 3 et 4 ainsi que pour les escrimeurs atteints de pathologie chronique et les escrimeurs sport-santé (Riposte et escrime sur ordonnance) en raison de leur vulnérabilité. Nous leur conseillons donc d'attendre encore pour reprendre leur entraînement en groupes et en salle.

La reprise de l'activité physique, quand le confinement a été sédentaire doit être très progressive pendant au moins 3 semaines. Toute personne qui a été atteinte par un COVID ou soupçonné tel doit avoir une consultation médicale avant la reprise. Toute personne qui a été en contact avec un patient atteint de COVID ou qui présente des signes doit s'abstenir de venir à la salle d'armes.

Pour rappel, une liste de présence est hautement souhaitable afin de pouvoir vite repérer les personnes contact en cas d'infection d'un des participants à la séance.

Cette liste doit être gardée au moins 21 jours.

## DÉSINFECTION DU MATÉRIEL COLLECTIF

Une étude a été menée afin de vous proposer un produit répondant à un cahier des charges précis. Nous avons été particulièrement vigilants en ce qui concerne : le temps raisonnable de contact pour un bon résultat, l'absence de substances dangereuses à la respiration, l'absence de perturbateurs endocriniens et le respect de la matière pour éviter la détérioration notamment des masques. Par exemple, la question est souvent posée de la désinfection à la vapeur : elle n'est efficace qu'au bout de 30 minutes de traitement et peut projeter des particules dangereuses